

## PROCÈS-VERBAL du Conseil d'établissement 16 septembre 2014

1-2	Présence et vérification du quorum 19h04
	<p>Le président sortant, M. Blanchard, ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum. Il préside cette première réunion et invite les membres présents à signer la feuille de présence qui sera annexée au procès-verbal de la présente réunion.</p> <p><u>Sont présents :</u></p> <p>Madame Soucy (directrice, membre non-votant), Mme Cann, Mme Pavan, Mme Montreuil, Mme Côté, M. Chénier, M. Saad, M. Blanchard, M. Labrie, Mme Toledo, Mme Bélanger</p> <p><u>Sont absents :</u></p> <p><u>Secrétaire de réunion :</u></p> <p>Mme Lemieux</p>
3 1-CÉ 16-09-14	Adoption de l'ordre du jour
	<p>CONSIDÉRANT que M. Blanchard, président sortant et Mme Soucy, la directrice, ont élaboré un projet d'ordre du jour</p>
	<p>CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;</p>
	<p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Saad, il est résolu à l'unanimité D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 16 septembre 2014 du Conseil d'établissement de l'école Saint-Louis;</p>
4 2-CÉ 16-09-14	Adoption du procès-verbal de la séance du 19 juin 2014

## PROCÈS-VERBAL du Conseil d'établissement 16 septembre 2014

	<p>CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du CÉ ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2014 plus de six (6) heures avant la tenue de la présente réunion</p>
	<p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Cann, il est résolu à l'unanimité DE DISPENSER le président de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2014 et D'ADOPTER, tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2014</p>
5-	Questions du public :
	Aucun public
6- 3-CÉ 16-09-14	Élection du/de la président(e)
	M. Saad propose M. Blanchard comme président du CÉ.
	<p>CONSIDÉRANT que selon la Loi sur l'instruction publique, article 56, le conseil d'établissement choisit son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel de la commission scolaire</p>
	<p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Saad, M. Blanchard est élu président à l'unanimité.</p> <p>M. Blanchard accepte le mandat de président du CÉ.</p>
7- 4-CÉ 16-09-14	Élection du/de la vice-président(e)
	<p>M. Labrie se propose lui-même au poste de vice-président du CÉ.</p> <p>M. Labrie accepte le mandat de vice-président du CÉ.</p>

## PROCÈS-VERBAL du Conseil d'établissement 16 septembre 2014

	<p>CONSIDÉRANT que selon la Loi sur l'instruction publique, article 56, le conseil d'établissement choisit son vice-président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel de la commission scolaire</p>
	<p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Saad et de Mme Bélanger, M. Labrie est élu vice-président à l'unanimité. M. Labrie accepte le mandat.</p>
8-	Dénonciation d'intérêts
	<p>CONSIDÉRANT que selon l'article 70 de la Loi sur l'instruction publique, tout membre du conseil d'établissement qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'école doit, sous peine de déchéance de sa charge, le dénoncer par écrit au directeur de l'école</p>
	<p>EN CONSÉQUENCE, tous les membres sont invités à signer la feuille de <i>dénonciation d'intérêts</i> et de la remettre à la directrice Mme Soucy, advenant un conflit.</p>
9	Présentation du calendrier des séances du CÉ
	<p>Présentation du calendrier des séances du CÉ et choix des journées de rencontre. Les dates de rencontre présentées sont : 16 septembre, 21 octobre et 2 décembre 2014, 20 janvier, 17 février, 14 avril, 12 mai et 16 juin 2015</p> <p>Le calendrier proposé est approuvé.</p>
10 5-CÉ 16-09-14	Établissement des règles de régie interne
	<p>Les règles de régie interne seront envoyées aux membres du CÉ par courriel et seront approuvées à la prochaine séance.</p>

**PROCÈS-VERBAL du Conseil d'établissement  
16 septembre 2014**

11 6-CÉ 16-09-14	Budget de fonctionnement du CÉ
	CONSIDÉRANT que selon l'article 66 de la LIP, le CÉ adopte son budget de fonctionnement, voit à son administration et en rend compte à la CS
	EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Blanchard, il est résolu d'adopter à l'unanimité le budget du CÉ en gardant l'ordre des priorités de dépenses déjà établies en annexe.
	<b>Adoption des frais de 375 \$ :</b>  Il est proposé que les frais soient utilisés dans cet ordre de priorité : <ul style="list-style-type: none"><li>• Frais de déplacement</li><li>• Frais de gardiennage</li><li>• Frais de civilités</li><li>• Frais de perfectionnement</li><li>• Frais de papeterie (0,06/feuille)</li><li>• Frais de représentation du président</li><li>• Frais de réunion : café, biscuits, eau...</li><li>• Frais de réception</li><li>• Varia</li></ul>
12	Représentant au CRPRO
	Le représentant du CRPRO sera : Mme Bélanger Et son remplaçant sera : M. Saad
13 7-CÉ 16-09-14	Présence du commissaire aux réunions du CÉ (sans droit de vote)
	CONSIDÉRANT que selon l'article 45 de la LIP, un commissaire ne peut être

## PROCÈS-VERBAL du Conseil d'établissement 16 septembre 2014

	membre du CÉ, mais il peut participer aux séances du CÉ s'il y est autorisé par le CÉ, mais sans droit de vote
	EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Labrie, il est résolu à l'unanimité d'inviter le commissaire de notre région et de lui faire suivre les procès-verbaux: <b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b>
14 8-CÉ 16-09-14	Approbation des déplacements des élèves à l'extérieur
	CONSIDÉRANT l'article 87 de la LIP qui donne au CÉ le mandat d'approuver la programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;
	CONSIDÉRANT que cette programmation a été élaborée avec la participation du personnel de l'école conformément à l'article 89 de la LIP
	EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Cann, il est résolu à l'unanimité d'approuver en bloc les activités éducatives mises en annexe du procès-verbal de cette réunion  1- Cross-Country le 8 octobre et les sorties du SDG  <u>Adopté à l'unanimité</u>
15 9-CÉ 16-09-14	Campagne de financement –Pizza
	CONSIDÉRANT que selon l'article 94 de la LIP, le CÉ peut, au nom de la CS, solliciter et recevoir toutes sommes d'argent par don, legs, subventions ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école,
	CONSIDÉRANT qu'il ne peut solliciter ou recevoir des contributions auxquelles sont rattachées des conditions qui sont incompatibles avec la

## PROCÈS-VERBAL du Conseil d'établissement 16 septembre 2014

	mission de l'école, notamment des conditions relatives à toute forme de sollicitation de nature commerciale;
	CONSIDÉRANT que la CS tient pour ce fonds des livres et des comptes séparés relatifs aux opérations qui s'y rapportent;
	CONSIDÉRANT que l'administration des fonds est soumise à la surveillance du CÉ;
	EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Pavan, il est résolu d'approuver à l'unanimité la campagne de financement de la vente de pizza qui aura lieu le 23 et 24 octobre, 27 et 28 novembre, 29 et 30 janvier, 19 et 20 février, 26 et 27 mars, 30 avril, 1 <sup>er</sup> mai, ainsi que 28 et 29 mai. <i>Suivi au procès-verbal</i> : On doit revoir le processus de répartition des fonds.
16	Rapport de la directrice
17	Nomination de deux membres de la communauté
18	Rapport de la présidente de l'OPP Saint-Louis
	Lecture du rapport de la présidente de l'OPP
19	Rapport de la technicienne du service de garde
	Mme Cann annonce les augmentations de tarif au service de garde (décision ministérielle). Elle explique les dons de micro-ondes à un OSBL de l'Ouest et les répercussions positives de l'arrêt du réchauffement des repas par micro-ondes sur la qualité et la quantité d'intervention des éducatrices et surveillantes du dîner.
20	Correspondance
	- Lettre de remerciement aux cols bleus
21	Questions diverses

## PROCÈS-VERBAL du Conseil d'établissement 16 septembre 2014

22	Prochaine séance : 21 octobre 2014 à 19h
23 10-CÉ 16-09-14	Levée de l'assemblée
	CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé
	EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Chénier, il est résolu l'unanimité de lever l'assemblée de la séance ordinaire du 16 septembre à 20h35.

---

M. Blanchard

Président du CÉ

---

Mme Soucy

Directrice